**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 27 (1980)

**Heft:** 3

**Artikel:** Office central de la défense : instruction dans le domaine de la défense générale

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-366775

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

**Office central de la défense**

# Instruction dans le domaine de la défense générale

L'instruction en matière de défense générale a été à nouveau très intense en 1979.
A part les exercices combinés organisés dans plusieurs cantons, pas moins de 679 personnes ont suivi les différents cours de défense générale, soit:

**1. Cours centraux d'introduction de défense générale**
But des cours
- Donner une vue d'ensemble de notre politique de sécurité et de la conception de la défense générale ainsi que des tâches et responsabilités de la Confédération, des cantons et des communes dans ce domaine.
- Présenter les problèmes de défense qui peuvent se poser et les solutions possibles ainsi que les préparatifs qui s'imposent encore aux différents niveaux.
- Faire connaître les principes de collaboration entre les autorités civiles et les états-majors territoriaux en situations extraordinaires.

Cinq cours furent organisés réunissant un total de 266 participants, notamment de hauts fonctionnaires de la Confédération, des membres des autorités civiles, des chefs de service des états-majors cantonaux, de districts et communaux, des cadres de l'organisation de milice de l'économie de guerre et des officiers des états-majors d'unités d'armée et territoriaux.

**2. Cours de perfectionnement de défense générale**
But des cours
- Raffraîchir les connaissances acquises antérieurement.
- Faire connaître les innovations réalisées ou projetées en matière de défense générale dans les divers domaines.

Quatre cours furent organisés, groupant 91 participants composés notamment de membres des états-majors cantonaux et d'officiers des unités d'armée et des états-majors territoriaux qui avaient suivi en 1975 ou antérieurement un cours central d'introduction de défense générale.

**3. Cours technique «Service de renseignements»**
But du cours
- Familiariser les participants avec les principes et le fonctionnement du service de renseignements dans le domaine civil.
- Inculquer la collaboration entre les services de renseignements civils et militaires (EM territoriaux).

Trente-huit spécialistes ont ainsi été formés, parmi lesquels des cadres du service de renseignements des EM civils et des officiers de renseignements des EM territoriaux.

**4. Cours technique «Service sanitaire»**
But du cours
- Donner une vue d'ensemble des problèmes de coordination et enseigner les modalités de la conduite dans ce domaine fort complexe.

Les trois cours organisés réunirent 172 participants formés de cadres des EM civils de fonctionnaires de la santé publique, de médecins cantonaux, de directeurs et d'administrateurs d'hôpitaux et de médecins des EM territoriaux.

**5. Cours technique «Service de protection AC»**
But du cours
- Donner un aperçu des besoins et des principes de coordination ainsi que des modes d'action dans le domaine du service de la protection AC.
- Informer sur l'organisation actuelle et future.

Soixante participants ont suivi ce cours. Il s'agissait de spécialistes de la protection AC et de chimistes cantonaux, d'officiers de protection AC des états-majors d'unités d'armée, de l'organisation territoriale ainsi que des régiments des troupes PA.

**6. Cours technique «Service vétérinaire»**
But du cours
- Introduction aux problèmes de la conduite dans ce domaine et poursuite de l'instruction des participants ayant suivi le cours organisé en 1977.

Cinquante-deux spécialistes ont suivi cette instruction: cadres et vétérinaires des cantons et des villes, directeurs d'abattoirs, officiers vétérinaires des états-majors de l'armée, des corps d'armée, territoriaux et des régiments de soutien.

**Cours de défense générale 1980**

| Genre du cours | No | Langue | Dates |
|---|---|---|---|
| Cours central d'introduction de défense générale (échelon fédéral) | | d/f | 20.–24.10 |
| Cours centraux d'introduction de défense générale (échelon cantons/communes) | 21 | d | 21–25.4 |
| | 22 | d | 5– 9.5 |
| | 23 | f+evtl. i | 15–19.9 |
| | 24 | d | 11–15.8 |
| Cours central pour directeurs de cours cantonaux | | d/f | 23–27.6 |
| Cours de perfectionnement de défense générale | 41 | f+évt i | 2– 4.9 |
| | 42 | d | 5– 7.8 |
| | 43 | d | 15–17.4 |
| | 44 | d | 10–12.6 |
| Cours techniques «Service de renseignements» | | d/f | 11–15.2 |
| Cours techniques «Service sanitaire» | 531 | d/f | 31.3.–2.4. |
| | 532 | d/f | 8.–10.4. |

Des renseignements relatifs aux possibilités de suivre ces cours peuvent être obtenus auprès des responsables cantonaux pour la préparation de la défense générale, les bureaux des unités d'armée et l'Office central de la défense, section instruction, 3003 Berne, téléphone 031 67 40 09.